



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024
COMMUNE DE BELBEUF**

Le onze avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de Belbeuf, sous la présidence de Mr Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Date de convocation : 04 avril 2024

Membres en exercice : 19

Date d'affichage : 04 avril 2024

Présents : 12 **Votants** : 16

Étaient présents : M. Jérôme AVONDE, Mme Catherine MERLEN, M. Jean-Guy LECOUTEUX, M. Olivier GENTIL, M. Laurent PANNIER, Mme Christelle MAILLARD, Mme Carole COUPLEUX, M. François BOENDER, Mme Florence PIHA, Mme Françoise DENEUVE, Mme Stéphanie MARAIS, M. Aurélien GAUTIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jérôme AVONDE.

Absents excusés : Mme Annie PRIEUR, M. Jordan LEGRAND, M. Florent FIDELIN, Mme Céline PINHEIRO

Absents : Mme Candice VABRE, M. HUBLET, M. Pierre LARIBLE

Pouvoirs : Mme Annie PRIEUR a donné pouvoir à M. Jérôme AVONDE ; M. Jordan LEGRAND a donné pouvoir à M. Jean-Guy LECOUTEUX ; M. Florent FIDELIN a donné pouvoir à M. François BOENDER ; Mme Céline PINHEIRO a donné pouvoir à M. Olivier GENTIL

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres de son conseil s'ils ont des observations à formuler sur le PV de la dernière séance.

Aucune observation n'étant relevée, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et ayant pouvoir.

2024 - 03 COMPTE DE GESTION 2023 - EICAPER

Le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte de gestion 2023 de l'EICAPER établi par M. le Trésorier, présentant les mêmes résultats que le compte administratif 2023 présenté par le Maire, soit un déficit de 1 728 579,49 €

- Pour la section de fonctionnement : + 62 448,31 €
- Pour la section d'investissement : - 1 792 027,80 €

Après avoir constaté la conformité des écritures du compte de gestion 2023 de l'EICAPER établi par M. le Trésorier avec celles du compte administratif 2023, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés **APPROUVE** ce compte de gestion à l'unanimité.

2024 – 04 COMPTE ADMINISTRATIF EICAPER 2023

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2023 de l'EICAPER qui se résume comme suit :

- **Section de fonctionnement :**

Recettes : 274 818,30 €

Dépenses : 212 369,99 €

Excédent de clôture : 62 448,31 €

- **Section investissement :**

Recettes : 3 105 347,07 €

Dépenses : 4 897 374,87 €

Déficit de clôture : -1 792 027,80 € avant prise en compte de l'excédent cumulé à fin 2022 de 2 359 633,25 €, soit un excédent net à fin 2023 de 567 605,45 €.

- **Restes à réaliser :**

Recettes : 1 953 085,19 €

Dépenses : 1 653 856,43 €

Après avoir répondu aux différents renseignements soulevés par les élus, le Maire quitte la séance et Mme Françoise DENEUVE prend la présidence, puis soumet l'approbation de ce compte administratif 2023, tel que présenté, au vote des conseillers municipaux : **ADOPTÉ** à l'unanimité.

2024 – 05 AFFECTATION DES RÉSULTATS EICAPER 2023 AU BUDGET 2024

Après avoir approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2022, dont la situation se présente ainsi :

Excédent cumulé fin 2022 : 69 751,53 €

Excédent de résultat exercice 2023 : 62 448,31 €

Excédent cumulé fin 2023 : 132 199,82 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2023 à l'unanimité, comme suit :

Au compte report de la section de fonctionnement (R002) : 132 199,82 €

2024 – 06 BUDGET ANNEXE – EICAPER 2024

Après explications et échanges de vues, Monsieur le Maire, Jean-Guy LECOUTEUX, soumet au vote du conseil municipal le budget Primitif EICAPER 2024, lequel est équilibré en dépenses et en recettes :

- ✓ Pour la section de fonctionnement à : 1 531 258,82 €
- ✓ Pour la section d'investissement à : 5 552 379,70 €

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, le budget annexe EICAPER 2024.

2024 – 07 COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL - COMMUNE 2023

Après :

- ✓ Avoir entendu et étudié le compte administratif de l'exercice 2023,
- ✓ S'être assuré que le trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et celui de

tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2023 du trésorier municipal.

2024 – 08 COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 - COMMUNE

Une réunion préparatoire au budget a eu lieu en mairie le 21 mars 2024, avec les conseillers municipaux. Monsieur le Maire donne désormais lecture des principaux éléments constituant le compte administratif 2023 du budget principal, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes : 2 362 711,01 €

Dépenses : 2 357 347,82 €

Excédent de clôture : 5 363,19 €

Section d'investissement :

Recettes : 364 973,33 €

Dépenses : 193 176,97 €

Excédent de clôture : 171 796,36 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 587 324,00 €

Recettes : 0 €

Le compte administratif 2023 ne permet pas cette année de procéder à l'affectation du résultat à la section d'investissement (1068).

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2023 du budget principal, le conseil municipal présidé à cet instant par Mme Françoise DENEUVE, délibère sur le compte administratif dressé par Monsieur le Maire, Jean-Guy LECOUTEUX, qui n'a pas participé au vote :

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif 2023,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Que le Conseil approuve par 14 voix (unanimité).

2024 – 09 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

Après avoir approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 2023 dont la situation se présente ainsi :

Excédent cumulé fin 2022 : 45 618,16 €

Excédent de résultat exercice 2023 : 5 363,19 €

Excédent cumulé fin 2023 : + 50 981,35 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide d'AFFECTER le résultat de l'exercice 2023 à l'unanimité, comme suit :

Au compte 1068 en section d'investissement : 0 €

Au compte report à nouveau de la section de fonctionnement (R002) : 50 981,35 €.

2024 – 10 BUDGET PRIMITIF 2024 (Budget principal)

Le budget qui est soumis au vote du conseil municipal a été préparé dans la droite ligne des budgets précédents et a été étudié au cours de la Commission des Finances, réunie en « toutes commissions », le 21 mars 20224 en mairie.

Le budget primitif fait l'objet d'un commentaire dans un document intitulé « **Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024** » ci-annexé au budget primitif.

En ce qui concerne **la gestion financière**, le nerf de la guerre pour porter nos projets, nous avons la volonté de conserver une situation financière saine, sans augmenter la pression fiscale, même si les défis importants nous attendent toujours dans la gestion des communes.

Toutefois, le projet du budget primitif 2024 est équilibré en dépenses et en recettes :

Pour la section de fonctionnement : 2 603 106,00 €

Pour la section investissement : 766 908,68 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et/ou représentés le budget primitif 2024.

2024 – 11 TAUX DES IMPOTS 2024

Les taux des impôts locaux pour 2024 n'augmenteront pas cette année.

Les taux d'imposition s'établiront comme suit :

- ✓ Taxe foncière sur le bâti : **47.77%** (le taux maximum à ne pas dépasser est de 130.51 %)
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : **73.96%** (le taux maximum à ne pas dépasser est de 123.98%)
- ✓ Taxe d'habitation : **10.63 %** (le taux maximum à ne pas dépasser est de 53.51%)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux cités ci-dessus.

2024 – 12 FISCALISATION DES PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire propose que les participations aux syndicats intercommunaux soient fiscalisées, comme les années précédentes, lesquelles sont adoptées à l'unanimité et ne seront pas inscrites au BP 2024 :

- ✓ S.I.P.A.P.E.R. : 7 115 €
- ✓ Relais Petite Enfance : 3 852 €

2024 – 13 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions feront l'objet d'une répartition lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Le coût global des subventions attribuées par la commune a été voté dans le BP 2024.

Vote d'une subvention pour l'association « HANDBALL CLUB BELBEUF PLATEAU EST »

Afin de faciliter le démarrage d'une nouvelle association, le HANDBALL CLUB BELBEUF PLATEAU EST, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents (à l'exception de Madame Stéphanie MARAIS, membre de cette association, et ne pouvant donc pas prendre part au vote), d'attribuer une subvention de 2 000€.

2024 – 14 FISCALISATION DES PARTICIPATIONS AU S.I.C.A.P.E.R.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la contribution de la commune de BELBEUF, pour l'année 2024, au Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen (SICAPER) s'élève à 105 757 €.

Il rappelle que le conseil municipal peut décider de la fiscalisation de cette contribution, ou de l'inscrire au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De fiscaliser 50% de la contribution au SICAPER, soit 52 878.50 €
- D'inscrire au budget primitif 2024 de la commune 50% de la contribution, soit 52 878.50 €

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au jeudi 6 juin 2024 à 20h30 en mairie. Fin de séance 22h00.